

Le 23 juillet 2015

*‘Par dépôt électronique et courrier’*

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc) H4Z 1A2

---

**Objet : Dossier R-3927-2015**

*Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP)*

---

Chère consœur,

Dans le cadre du dossier cité en objet, le GRAME dépose par la présente un budget de participation révisé, conformément aux directives de la Régie énoncées dans la décision D-2015-109<sup>1</sup>. L'intervenant a tenu compte des commentaires de la Régie concernant le temps consacré à l'analyse du dossier<sup>2</sup> et il a ajusté son budget en conséquence, en diminuant le temps requis pour la préparation de la preuve. Cependant, le GRAME a prévu des heures pour le traitement, en preuve et en plaidoirie, de l'enjeu portant sur la demande d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2015 du changement de référentiel comptable<sup>3</sup> et il a également ajusté son budget de participation pour tenir compte de sa participation aux audiences prévues pour une durée de 4 à 5 jours<sup>4</sup>.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

p.j. (1)  
cc. Me Éric Fraser pour la demanderesse (par courriel)

---

<sup>1</sup> D-2015-109, p. 12, par. 42

<sup>2</sup> D-2015-109, p. 11, par. 35

<sup>3</sup> D-2015-109, p. 7, par. 18

<sup>4</sup> D-2015-109, p. 13, par. 44